

## CR Réunion Mairie- ADUPP du 12 Mai 2022 au local



**Présents :** Christian Fontaine, Adjoint au Maire chargé du Port  
Jean-Patrick Guibout, Conseiller chargé du Port  
Louis Penhouët, J-Yves Romagné, J-Yves Gruel (ADUPP)

Avec le café d'accueil et compte tenu des diverses contraintes d'horaires, l'ordre du jour a débuté sans tarder (9h)

**Encombrement ponton :** Une annexe pêcheur stationne depuis quelque temps à couple du ponton. La saison commence et la gêne est évidente. J-Patrick Guibout a prévenu le pêcheur qu'il ne pourra plus utiliser cette possibilité du 15 mai au 15 Septembre.

Louis Penhouët fait remarquer que cela est contraire au règlement du Port, cela met tout le monde en porte à faux ? Comment les agents peuvent faire respecter le règlement ? S'il doit y avoir arrangement particulier, ce doit être présenté au Conseil Portuaire. Il reste convaincu que la solution pérenne et apaisante est le retour de l'annexe du pêcheur à couple du semi-rigide de la SNSM, même si le port doit financer l'installation pour la sécurité du semi-rigide de la SNSM.

**Vignette de stationnement sur le parking :** Elles ont été distribuées sans être comptabilisées ce qui diminue leur rôle régulateur et leur valeur de contrôle selon Louis Penhouët. Les élus ne le voient pas comme ça et la police municipale relèvera les noms et numéros de mouillage selon eux.

**Affichage des horaires des navettes :**  
Ce sera fait dans la descente vers le ponton.

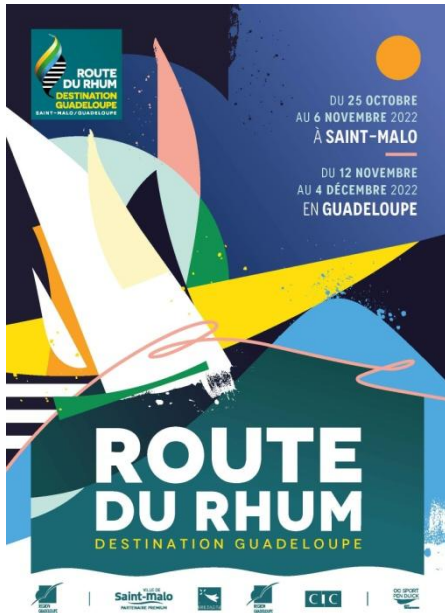
**Location des mouillages laissés libres par l'utilisateur :** ce sujet avait été abordé lors de la réunion précédente et avait retenu l'attention de Christian Fontaine. Le principe est à mettre en place avec la gestion par le bureau du Port. La tarification et le dédommagement éventuel sont à prévoir. Cela doit faire l'objet d'un passage en Conseil Portuaire de fin d'année.

**Autres mouillages :** Les professionnels sont en discussion avec la Mairie. Une prochaine réunion doit avoir lieu le 25 mai.

Au prochain Conseil Portuaire qui doit avoir lieu le 8 juin, Jean-Patrick Guibout présentera les diverses conventions qui seront proposées aux différents utilisateurs de la zone portuaire.

**Pavillon sur les navettes :** Les navettes vont être équipées d'un pavillon pour être plus facilement distinguées.

**Paiement du carburant par carte bancaire :** Impossible dans le contexte actuel. Ce serait possible si les pompes sont mises un jour sur le ponton. Christian Fontaine pense aussi dans le cas de la 5G. Il suivra l'avis des informaticiens.



**Course du Rhum** : un formalisme de présentation des contraintes et leur incidence sur les contrats des usagers du Port aurait été plus convenable selon Louis Penhouët.

**Zone des Pêcheurs** : Jean-Patrick Guibout dispose des documents nécessaires pour clarifier la situation dans cette zone.

**Recensement des bouées et des Va et Vient** : l'inventaire et le travail à effectuer se met en place.

**Dragage** : la volonté de le faire est affichée côté Mairie puisqu'il est porté au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

**Nouveaux mouillages** : Sujet abordé lors de la réunion du 14 Mars. Il rejoint la demande des professionnels. Pour

Christian Fontaine le dossier se monte petit à petit, la réglementation est à suivre, les diverses autorisations demandent du temps.

Louis Penhouët signale que des aides financières sont prévues pour ces travaux spécifiques. Christian Fontaine dit qu'à la Mairie une personne sera en charge de la recherche des subventions.

**La carte marine sur l'estacade** a été remplacée

**Les travaux sur les passerelles seront effectués par une société spécialisée pour qu'elles soient accessibles mi-juin.** Un constat d'huissier a été fait pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'incidence sur le recours en justice.

**Nouveau règlement du Port** : Compte tenu qu'un certain nombre de sujets sont l'objet de discussions en cours et déboucheront vraisemblablement sur des adaptations, des modifications et des rajouts de nouveaux chapitres du Règlement du Port, Christian Fontaine voudrait présenter ce nouveau Règlement au Conseil Portuaire de fin d'année 2022.

L'ADUPP note avec satisfaction la prise en compte des « vieux » problèmes du port par les élus et est consciente, malgré son impatience, qu'il faut donner du temps au temps.

**Fin de Réunion 10h30**

Louis Penhouët

Jean-Yves Gruel